

> La Parole à ...



Frédéric BRUNNER
(Grand Combe Chateleu)

Artisan Fromager retraité
Ancien Président du Syndicat et
Président d'honneur

Que de chemin parcouru depuis 1984 (création de l'Association des Fabricants de véritable Morbier au lait cru) et depuis l'obtention du label régional Franche-Comté en 1985 jusqu'à l'AOC en décembre 2000 !!! Au début, à peine une dizaine de fabricants, aujourd'hui plus de 55 adhérents... au début quelques centaines de tonnes, aujourd'hui plus de 7000 tonnes par an...

Tout cela grâce à une équipe soudée, qui a toujours fait passer les intérêts collectifs avant les intérêts personnels, qui n'a jamais baissé les bras malgré les embûches et il faut bien le dire certaines critiques et oppositions régionales dès le dépôt du dossier de demande d'AOC en 1990. Mais ce qui compte, c'est l'aboutissement. Si l'état d'esprit reste ce qu'il a été jusqu'à présent, il n'y a pas de soucis à se faire, notre Syndicat va continuer à progresser, à s'affirmer, à augmenter son tonnage... car il y a encore à faire en matière de communication (certaines régions de France ne connaissent pas le Morbier AOC), mais c'est bien parti. Le spot télé est magnifique, mes compliments aux concepteurs. Si l'idée d'une publicité à la télévision aurait pu être saugrenue et irréalisable à une certaine époque, elle est possible aujourd'hui en fonction du budget du Syndicat et c'est le seul moyen de communication capable de toucher rapidement un nombre important de consommateurs.

Je voudrais en profiter pour vous remercier de votre confiance et vous dire : continuez ! la route est longue, semée d'embûches, mais quand on y croit on y arrive et j'ai entière confiance en ceux qui président aux destinées du Syndicat et je crois en l'avenir du Morbier.

Enfin, vous pourrez toujours compter sur moi pour vous aider à promouvoir le Morbier et pour participer aux réunions de la commission agrément.

Mes amitiés à tous.



Bernard PELLICIER

Président du Syndicat du Beaufort
Président de la FNAOC

Depuis plus d'un an la FNAOC et le CNAOL se sont investis complètement dans la réforme des procédures d'agrément et de contrôle avec l'INAO. Nous avons été écouté, mais pas toujours entendu. Le bilan est mitigé mais je salue le travail effectué par le CNAOL. Le principe de la réforme ne peut que retenir notre assentiment puisqu'il s'agit de fiabiliser vis-à-vis de notre environnement, la politique de contrôle des AOC et ne plus être perçus comme juge et partie. Il fallait donc changer et séparer la fonction de contrôle et d'agrément de l'exercice des autres prérogatives professionnelles.

A partir de ce socle commun, l'organisme tiers, nous avons deux inquiétudes : celle de l'efficacité et celle du coût, d'autant plus vive que le syndicat AOC est de taille modeste.

Le dispositif s'organise autour d'un plan de contrôle élaboré par le syndicat, comprenant l'ensemble des clauses du décret. On peut logiquement être inquiets devant la lourdeur et la formalisation ou normalisation de ce système. Il faut laisser s'exprimer les différences et préserver la diversité qui caractérise nos AOC. Nous ne sommes pas par ailleurs optimistes lorsque nous constatons que l'agrément des plans de contrôle a été confié à un comité agrément et contrôle spécialisé de l'INAO qui risque d'être déconnecté de la réalité du terrain. Il sera impératif que pour chaque AOC, soit maintenu, grâce à un cahier des charges exigeant, le cap d'un fort lien au terroir, élément différenciateur déterminant de notre offre produit, susceptible de justifier la plus value dont nos territoires défavorisés ont besoin.



N°4 - OCTOBRE 2006

LA LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DE DÉFENSE DU FROMAGE MORBIER

> Le mot du Président

Avec ce 4ème numéro, notre lettre d'info a pris son rythme de croisière et permet à l'ensemble de la filière, producteurs de lait, fabricants, affineurs d'être régulièrement informés sur notre activité.

Le Morbier continue sa progression, + 12% sur les six premiers mois 2006, mais contrairement à l'année passée, sans un pic de production en mars qui avait généré des stocks importants. La leçon a été retenue, avec une utilisation des laits de dégagement mieux répartie sur le début de l'année. En matière de promotion si la campagne télévisée sur France 3 a été un succès avec près de 10 millions de téléspectateurs qui ont visionné le spot au moins une fois, nous devons revoir le ciblage des régions et améliorer le spot pour un impact encore plus important. Je remercie les membres de la commission promotion qui font un travail important avec le souci d'utiliser au mieux le budget communication.

L'actualité, c'est évidemment et encore la réforme de l'agrément. Les ordonnances qui vont la régir sont sur le point d'être publiées. Dès la fin de l'année et début 2007 nous devons nous y conformer, faire reconnaître notre structure en organisme de défense et de gestion, établir un plan de contrôle détaillé de tous les points du décret et du règlement technique d'application, le faire valider et faire le choix de la structure chargée des contrôles (organisme d'inspection à créer, ou organisme certificateur). C'est à la fois un choix politique en ce sens que nous nous décidons de construire une nouvelle structure sous le contrôle de l'INAO ou de consulter un organisme existant, et un choix économique, pour identifier le moyen le moins coûteux.

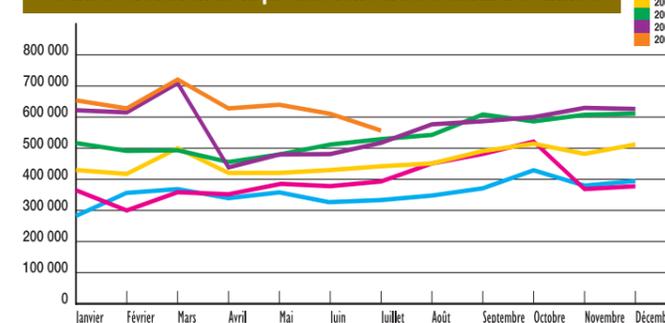
Dans tous les cas nous devons apporter des garanties d'indépendance, d'impartialité et de compétence aux pouvoirs publics et aux consommateurs. Nous mettrons tout en œuvre pour que nos décisions reflètent les vœux de la filière et j'espère que nous pourrions négocier ce tournant important en collaboration étroite avec nos collègues régionaux dans un souci d'efficacité et d'économies d'échelle.

Le Président
Joël ALPY

> La vie de la filière

La production augmente encore en 2006, + 12% sur les six premiers mois, mais de façon plus régulière qu'en 2005 avec une meilleure répartition sur tous les mois.

Courbes évolution de la production sur les 5 dernières années



A noter un marché fromages en recul de 1,5% avec une chute de 4,7% sur les PPNC. Le Morbier tire bien son épingle du jeu.

Promotion

Avec la mise en œuvre d'une campagne télévisée sur France 3, c'est huit régions de France qui ont été ciblées et près de 10 000 000 de téléspectateurs qui ont vu le spot. Le choix des régions (Franche-Comté, Champagne Ardennes, Bourgogne, Ile de France, Nord Pas de Calais, Alsace, Lorraine, Rhône Alpes) correspondait aux régions les plus consommatrices de fromages. Il s'est avéré que sur deux régions Ile de France et Nord Pas de Calais, les résultats escomptés n'ont pas été à la hauteur.

Par ailleurs, le spot demande à être amélioré (durée et lisibilité).

Pour l'Ile de France une stratégie différente sera étudiée. D'une façon générale, cette campagne a donc donné satisfaction et sera renouvelée en 2007 dans l'objectif de conforter la notoriété du Morbier et de susciter l'acte de consommation autour du slogan un trait de caractère et produit du Massif du Jura.

Le logo va subir un « toilettage » et évoluer vers un statut de marque, plus lisible, plus pratique et utilisable par tous les adhérents.

Un nouveau visuel verra le jour d'ici à la fin de l'année pour mettre en avant le massif du Jura et le slogan « un trait de caractère ».

AG FNAOC

Elle s'est tenue les 28 et 29 septembre 2006 au Grand Bornand (74) dans le terroir du Reblochon et du Chevrotin. Cette manifestation conviviale qui réunit 14 fromages AOC de Franche-Comté, Savoie, Centre et Pays Basque est un lieu d'échanges et de rencontres incontournables dans la vie des AOC.

Cette année l'assemblée générale s'est déroulée autour des thèmes suivants :

- le collectif dans les filières AOC avec divers témoignages de producteurs de Reblochon et de Chevrotin,
- la dimension collective de la réussite des AOC à travers l'animation locale, la discipline collective pour la gestion du marché, le contrôle des AOC, la valorisation des AOP et IGP, la force de l'organisation collective.



Modification des statuts

La reconnaissance du Syndicat en organisme de défense et de gestion va nécessiter une mise en conformité des statuts avec les ordonnances. Ils doivent présenter des garanties de fonctionnement démocratique, spécifier les missions de l'ODG fixées dans les textes réglementaires, prévoir des accords interprofessionnels et faciliter l'adhésion des détenteurs de l'AOC.

Dérogations sécheresse

Le Conseil d'Administration a décidé qu'en ce qui concerne les demandes de dérogations sécheresse, seule la distribution de mélasse (sans urée) sur paille aux animaux d'élevages peut-être exceptionnellement acceptée sur demande écrite et justifiée de l'éleveur à l'INAO.

La réforme de l'agrément.

APPLICATION DE LA METHODE SYLLABIQUE POUR LE CONTRÔLE QUALITE DU MORBIER



Dans l'attente de la publication des ordonnances et la reconnaissance du Syndicat en organisme de défense et de gestion par l'INAO, notre filière doit prendre une décision importante sur la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de contrôle avec la rédaction d'un plan de contrôle et le choix de la structure de contrôle.

Deux possibilités nous sont offertes par la réglementation :

1. Construire un organisme d'inspection ou un choisir un existant

Il doit :

- fonctionner selon la norme EN 17020
- être accrédité COFRAC
- être totalement indépendant (des professionnels et du Syndicat)
- assurer les opérations de contrôles par du personnel indépendant.

Il n'a pas pouvoir de sanctions, seul l'INAO met en œuvre les sanctions préalablement définies avec l'ODG après avis d'une commission de professionnels. L'organisme d'inspection est une spécificité française puisque toutes les AOP européennes fonctionnent avec un organisme certificateur (EN 45011) ou dans un système de contrôles par l'Etat, on peut donc se poser la question de sa pérennité.

En terme de coûts, la création avec l'accréditation ainsi que le fonctionnement, on devrait se rapprocher des coûts des organismes certificateurs.

Le choix d'un organisme d'inspection implique aussi une démarche commune, à minima avec les AOC régionales,

puisque l'intérêt est la mutualisation des contrôles avec les mêmes intervenants, des économies d'échelles et la prise en compte de tout le travail fait en amont (qualification des élevages, protocole sanitaire...).

2. Le choix d'un organisme certificateur existant

Il doit :

- fonctionner selon la norme EN 45011
- être totalement indépendant, impartial, compétent
- effectuer les opérations de contrôle selon un plan de contrôle établi par l'ODG et validé par l'INAO (Conseil agrément et contrôles)
- mettre en œuvre directement et de façon formelle les sanctions préalablement définies avec l'ODG, à travers le comité de certification,
- avoir un personnel indépendant et compétent

Les organismes certificateurs (Francert, Certipa, Qualité France...) existent déjà, sont accrédités COFRAC et maîtrisent bien la certification produit. En terme de coûts, il est possible de négocier et de tenir compte des autres démarches de contrôle déjà effectuées par les différents organismes et d'organiser la complémentarité.

Par ailleurs, ce moyen de contrôle et de certification apporte des garanties indéniables de sérieux aux distributeurs et aux consommateurs puisqu'il est utilisé par les AOC européennes et l'ensemble des produits de qualité (Label Rouge, agriculture biologique, attestation de spécificité...).

Dans les deux cas : le plan de contrôle doit inclure l'ensemble des points du décret et du règlement technique d'application, indiquer les moyens de contrôle, les valeurs cibles pour chaque point et les sanctions prévues selon les non conformités relevées.

Le fonctionnement de la commission agrément produit (contrôle interne) n'est apparemment pas remis en cause sinon que son fonctionnement doit être formalisé (procédures de fonctionnement). Elle soumet le résultat de ses opérations à l'organisme de contrôle.

D'une façon générale, les organismes de gestion (syndicats de produits) qui présentent des dispositifs crédibles de contrôles internes pourront les intégrer dans le dispositif et permettre un allègement de la pression de contrôle surtout au niveau de l'organisme certificateur avec la réduction des fréquences. Les organismes de contrôles vérifieront que ce contrôle interne est bien mis en œuvre.

Il s'agit donc au cours des mois qui viennent et d'ici le milieu 2007 de rédiger les plans de contrôles, les procédures qui l'accompagne et choisir une structure de contrôle. Le Conseil d'Administration s'est attelée à cette tâche et dans un souci de cohérence et d'économie d'échelle mettra tout en œuvre pour que cette démarche puisse s'effectuer en concertation avec nos collègues régionaux.

> Les Brèves



La montgolfière a participé au Championnat de France de montgolfières à Annonay du 22 au 27 août 2006

Et aux rencontres internationales de montgolfières à Arc-et-Senans les 22/23/24 septembre 2006.

Près de 50.000 spectateurs ont pu l'admirer dans le ciel.

Nouvelle composition du Conseil d'Administration suite à l'Assemblée Générale du 4 mai 2006

Collège acheteurs de lait :

Monsieur Claude PHILIPPE
Monsieur Hervé POULET
Monsieur Hubert BOREL
Monsieur Jérôme MONNIN

Collège Coopérative de production :

Monsieur Michel BEUQUE **nouvel administrateur**
Monsieur Joël ALPY
Monsieur Pierre MAGNIN-FEYSOT **nouvel administrateur**

Collège producteurs de lait :

Madame Chantal CHAMBON
Monsieur Gilles MUSSILLON

Collège affineurs :

Monsieur Thierry BARDEY
Monsieur Claude BROCARD

Collège fromager de Coopérative :

Monsieur Yves POULET



Olivier MAGDA

Depuis près d'un an **Olivier MAGDA (technicien du syndicat du Mont d'Or)** assure pour le compte du syndicat du Morbier, la gestion du protocole sanitaire et des données économiques sur la production et le marché (1 jour par semaine). Pour faciliter son travail, retournez régulièrement les informations demandées.